

REDICTION :
BOURNAIS, 40, rue de Valenciennes (près la place de la Trinité)
TOURNAIS, rue VERTE, 23

Siege administratif
Avenue Nationale, 1, & Lilla

PRIX DES ABONNEMENTS
BOURNAIS-TOURNAIS
Tous mois, à 10. 00. — Un an, 120 fr.

Ordre de départements limitrophes
Tous mois, à 10. 00. — Un an, 120 francs.

DE BOURNAIS-TOURNAIS

Journal Républicain Quotidien

PRIS DES ANNONCES
ANNONCES : 10 fr. par ligne
COURTES : 10 fr. par ligne
PAGES DIVERSES : 10 fr. par ligne
LOCALES : 10 fr. par ligne

Les annonces seront reçues au bureau de la rédaction, à Paris, à l'Agence Universelle, place de la Bourse, 10.

AVIS important

A PARTIR DU 1^{er} JUILLET PROCHAIN "L'AVENIR" sera complètement imprimé en Caractères neufs

Nous profitons de l'occasion de ce changement typographique pour indiquer à nos lecteurs qu'il n'est que le point de départ d'une série d'autres modifications successives et prochaines, qui auront pour but l'amélioration des divers services du journal.

La rédaction locale et régionale vient d'être agrandie; chaque semaine, notre collaborateur « Le Chasseur » donnera un article sur les questions économiques qui intéressent particulièrement notre région. Il signera dorénavant **LOUIS DUTY**.

Sous la rubrique « **OPINIONS** », L'AVENIR possède une tribune où se présentent successivement, pour traiter des questions de politique générale et d'économie sociale, nos amis

Maxime LEONTE DE FAVEROLLES

Nous nous sommes aussi, sous notre rubrique, le précieux et régulier collaborateur de **M. Gustave RIVET**, l'un des leaders du parti radical, député de l'Aisne, questeur de la Chambre.

Avec le premier numéro de L'AVENIR le BOURNAIS-TOURNAIS imprimé en caractères neufs, commencent le nouveau feuilleton annoncé :

LES MARTYRS DU MARIAGE

C'est par ce nom que l'on désigne dans l'armée la faction toute puissante que les jésuites ont parvenus à former, et qui, pendant de longues années, a été la seule dispensatrice de toutes les faveurs et de tout avancement.

Le général Billot lui-même, s'écriait, un jour, que le ministère de la guerre était une jésuiterie.

Tous ces officiers, élevés des jésuites, ont consacré avec leurs anciens maîtres des relations intimes et suivies. Ils prennent après d'eux le mot d'ordre. Ils assistent, dans l'intérieur de leurs établissements, à certaines réunions, à certaines solennités, destinées à resserrer les liens qui les attachent étroitement à la Congrégation. Ceux de leurs camarades qui sortent des lycées ou écoles laïques, doivent s'affilier à la confrérie, sous peine d'être traités en ennemis et de voir leur carrière éternellement brisée.

C'est ainsi que notre corps d'officiers, armé ainsi et rebelle aux pratiques républicaines, est devenu un foyer de cléricalisme ardent et fanatique. C'est ainsi qu'on peut constater, par l'Annuaire de l'Armée, que les officiers appartiennent à la noblesse féodale d'une rapidité d'avancement bien supérieure à celle de leurs camarades, et occupent les grades élevés dans une mesure très disproportionnée à leur nombre.

Le général André a contesté de mettre fin à cette condition tyrannique de la camarilla. Il a voulu rendre leur indépendance aux officiers républicains, méconnaissant, opprimés, persécutés, dégradiés.

Un colonel a pu, sans être démenti, publier dans l'Echo que cette affirmation : « Il n'est pas un officier qui, depuis vingt ans, ait pu avouer ses opinions républicaines sans une nuit à son avancement. » Ce n'est pas une tâche facile que de s'opposer à la sacro-sainte camarilla. Elle

OPPOSE AU MINISTRE

elle défend son pouvoir avec une violence qui ne recule pas devant l'indiscipline ouverte et déclamatoire.

Nous nous sommes, à l'égard d'un nouvel exemple avec le dévouement du conseil de guerre de Nantes acquiesçant à l'officier qui avait refusé de prêter son concours à l'exécution de la loi sur les congrégations.

Refus d'obéissance ! Le code militaire ne donne aucune peine aux officiers, mais il est rempli de peines terribles contre le crime grave entre tous dans un organisme où l'obéissance passive a toujours été posée en principe.

Mais, il a suffi au lieutenant Portier d'invoquer ses scrupules de conscience pour bénéficier d'un acquiescement tout à fait légitime.

Quand un soldat se rebelle, derrière les mêmes scrupules pour refuser d'être enrôlé, soit dans une grave, soit dans une émeute formée par ses coreligionnaires politiques, il est reconnu militairement, il est même sa conduite justifiée et légitime.

Il y a en prison, en ce moment, un jeune mystique qui, appelé sous les drapeaux, a refusé de faire l'exercice, en disant que sa conscience lui interdisait d'apprendre à porter les armes contre ses semblables : de quel droit l'a-t-on condamné à une fois, mais deux fois, condamnés à la prison, à la déportation, à la déportation, à la déportation, à la déportation.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

PARTI RADICAL et Radical-Socialiste

Le Comité Radical s'est réuni mercredi soir, 24 juin, en séance plénière, 9, rue de Valenciennes, sous la présidence de M. Fournier Duboué, député.

Le Comité a examiné le rapport du secrétaire sur les travaux de Bureau et sur la situation politique.

Le président, tout en constatant que dans le 2^e arrondissement de Paris, les résultats n'ont pas été ce qu'ils auraient dû être, a remercié les efforts du Comité radical-socialiste de cet arrondissement qui avait admirablement organisé les élections.

Le président exprime les sentiments de gratitude du Comité radical-socialiste de l'arrondissement de Paris, pour la belle campagne qu'il a faite et dont profiteront largement l'idée républicaine qui s'est manifestée dans ce pays.

M. Fournier Duboué a remercié le Comité, pour le concours cordial qu'il a rendu au Comité radical-socialiste de l'arrondissement de Paris, et a remercié les efforts du Comité radical-socialiste de l'arrondissement de Paris, pour la belle campagne qu'il a faite et dont profiteront largement l'idée républicaine qui s'est manifestée dans ce pays.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Après avoir entendu le rapport de M. Legue sur le projet de loi relatif à la déportation, l'Assemblée a voté la loi.

Les Dépêches

Par fil télégraphique et téléphonique

Conseil des Ministres

Paris, 26 juin. — Le Conseil des Ministres s'est réuni à 10 heures, sous la présidence de M. Loubet.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

On a discuté, sous la présidence de M. Loubet, les propositions de M. Cochlin et de M. Bardou sur la situation politique.

LA CHAMBRE

Séance du 26 Juin

Avant séance

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

La commission relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

LES CONGRÉGATIONS

Paris, 26 juin. — Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Le ministre de l'Instruction publique, M. Combes, a déclaré que son intention était de déposer un projet de loi sur les congrégations.

Georges ROBERT.